PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE M.R.C. DE TÉMISCOUATA

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce quatrième jour d'août 2015, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Gaston Chenard, Pierre Després et Dave Landry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Francine Morin.

Absent : Monsieur Jocelyn Bernier est absent de la présente séance.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente.

2015-08-105 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

2015-08-106 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL LA SÉANCE</u> RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET 2015

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Madame Chantale Alain et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2015 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2015-08-107 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Dave Landry et résolu d'accepter les comptes du mois de juillet 2015 totalisant une somme de quarante-neuf mille neuf cent vingt dollars et quarante sous (49 920,40 \$), pour la Municipalité, de mille soixante-dix-sept dollars et vingt sous (1 077,20 \$) pour le Centre de loisirs, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 4 août 2015	
	_
Francine Morin, D.g. et Sec. Très.	

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- À la demande du Bureau du coroner du Québec, Monsieur Sylvain Boucher du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, transmet à la municipalité un rapport d'investigation concernant le décès du conducteur d'un véhicule tout-terrain qui s'est heurté à un câble d'acier restreignant l'accès à un terrain privé et ne comportant aucun dispositif de visibilité.
 - La Municipalité est invitée à prévenir de telles situations en ayant une règlementation portant sur les câbles d'accès à une propriété.
- Le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec avise la Municipalité qu'en raison des modifications apportées en octobre 2010, au règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État, l'autorisation accordée en 2005 pour une période de 10 ans, pour des aménagements légers sur les sites suivants prend fin avec les présentes lettres ;
 - Autorisation pour l'aménagement d'une aire de repos sur la montagne Thompson (Stationnement pour quad, tables et bancs, point de vue et petit foyer sécuritaire;
 - Autorisation pour l'aménagement d'une aire de repos près des chutes de la Branche Ouest du ruisseau à l'eau claire. Stationnement pour quad, escaliers, tables et bancs.
 - De plus, le Ministère avise la Municipalité qu'elle est responsable de prendre les moyens nécessaires pour bien identifier et baliser le tracé de ses infrastructures sur le terrain.
 - Le ministre ne peut être tenu responsable des préjudices et dépens résultant de réclamations, poursuites ou recours quelconques en raison de l'exercice des droits qui sont consentis antérieurement.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Monsieur Robert Poëti, ministre des Transports, confirme l'attribution d'une somme de 10 000 \$ relativement au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);
- Monsieur Claude Pelletier, président de l'APEQ invite la Municipalité de Saint-Athanase à participer au 43^e tournoi annuel des pompiers à Dégelis.

2015-08-108 PARTICIPATION AU 43^E TOURNOI ANNUEL DES POMPIERS À DÉGELIS

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Gaston Chenard d'autoriser la participation de Monsieur André St-Pierre au 43^e tournoi annuel des pompiers qui aura lieu les 4, 5 et 6 septembre prochains à Dégelis.

QUE la Municipalité remboursera les frais de déplacement pour une activité seulement.

2015-08-109 PROGRAMMATION TRAVAUX TECQ - 2014-2018 - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE

ATTENDU que par une correspondance datée du 25 août 2014 le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire, M. Pierre Moreau informait la Municipalité qu'elle recevrait 496 244 \$ répartis sur 5 ans dans le cadre de l'entente Canada-Québec relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et que conséquemment, des travaux doivent être programmés jusqu'au minimum de ce montant:

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu que:

- L'estimation des coûts pour le projet d'égout pluvial préparé par ACTUEL CONSEIL INC. en date du 20 mai 2015 à la suite du mandat de préparation de programmation donné aux termes de la résolution 2015-03-45 soit accepté par le conseil et déposé au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire comprenant les travaux suivants :

Priorité	Coûts prévus
Organisation de chantier, Signalisation	32 250,00 \$
Excavation et remblai	60 200, 0 \$
Conduites, pose et fourniture	18 000,00 \$
Regard et puisard, pose et fourniture	12 000,00 \$

Travaux divers:

	Sous-total préliminaire	133 850,00 \$
-	Engazonnement	2 500,00 \$
-	MG-20, réparation entrée privée	400,00 \$
-	Raccordement pluvial PVC 125mm (entrée de service)	6 000,00 \$
-	Raccordement au réseau d'égout pluvial	0 \$

Frais contingent (20%)	26 000,00 \$
Imprévu (10%)	13 000,00 \$
Sous-total	172 850,00 \$
TPS 5%	8 642,50 \$
TVQ 9,975%	17 241,79 \$

Coût total 198 734,29 \$

- Autorisation soit donnée à la directrice générale, Madame Francine Morin de signer l'attestation accompagnant le sommaire de la programmation;
- Le dépôt électronique de la programmation soit effectué en suivi des termes de la présente résolution avec tous documents connexes nécessaires à la finalisation du dossier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- Le préambule est considéré comme faisant partie intégrante de la présente.

ADOPTÉE.

2015-08-110

ACCEPTATION DES MODALITÉS DU GUIDE POUR
RECEVOIR
LA CONTRIBUTION
GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE
LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES
ANNÉES 2014 À 2018

ATTENDU que :

- La municipalité de Saint-Athanase a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire datée du 25 août 2014 ;

Il est en conséquence proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Dave Landry et unanimement résolu que :

- la municipalité de Saint-Athanase s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECO 2014-2018
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'organisation du territoire de la programmation de travaux considérée comme faisant partie intégrante de la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire datée du 25 août 2014;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du

territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE.

RAPPORT DES ÉLU(E)S

■ AUCUN RAPPORT

DIVERS

■ Aucun commentaire

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune question

CLÔTURE

A 20 h 33 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

M. André St-Pierre, maire

Mme Francine Morin, G.M.A.

Directrice générale & secrétaire trésorière

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.